

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le jeudi 23 avril 2026 à 13 h 31, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.**

**SONT PRÉSENT.E.S :**

M.	Guillaume Tremblay	Préfet
M.	Yves Tremblay	Maire de Baie-Trinité
M.	Guy Côté	Maire de Godbout
M.	Victor Hamel	Maire de Franquelin
M.	Michel Desbiens	Maire de Baie-Comeau
M <sup>me</sup>	Lise Arsenault	Mairesse de Pointe-Lebel
M.	Julien Normand	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Christian Malouin	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Steve Berthiaume	Maire de Ragueneau
M <sup>me</sup>	Catherine Martel	Directrice administrative et greffière-trésorière adjointe

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Guillaume Tremblay, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 13 h 31 et le quorum est constaté.

Rés. 2026-113

**2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que tout un chacun des membres du Conseil de la MRC de Manicouagan ont été convoqués par un avis spécial selon la *Loi*, le 20 avril 2026, de la part de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Fortin.

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**3. AFFAIRES COURANTES**

Rés. 2026-114

**3.1 Octroi de mandat — Appel d'offres 2026-02 – Acquisition d'équipement pour le remplacement des aides visuelles à l'Aéroport de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2022-85, le Conseil a déposé une demande à Transports Canada, dans le cadre du Programme d'Aide aux Immobilisations Aéroportuaires (PAIA), pour un projet de priorité 1 pour l'Aéroport de Baie-Comeau, à savoir, la réfection des aides visuelles, laquelle demande a été accordée ;

CONSIDÉRANT que le 20 avril 2026, la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions relatives à l'appel d'offres public 2026-02 pour un contrat se rapportant à l'acquisition d'équipement pour le remplacement des aides visuelles à l'Aéroport de Baie-Comeau ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue de la firme ADB Safegate Canada inc. au montant de 335 698 \$, taxes en sus, laquelle est conforme.

Sur motion de monsieur Steve Berthiaume, il est proposé et unanimement résolu :

Que le contrat d'acquisition d'équipement soit octroyé à la firme ADB Safegate Canada inc. pour un montant de 335 698 \$, taxes en sus, le tout conformément à leur soumission datée du 20 avril 2026.

D'approprier la somme requise de l'aide financière accordée par Transports Canada, dans le cadre du Programme d'Aide aux Immobilisations Aéroportuaires (PAIA), pour la réfection des aides visuelles de l'Aéroport de Baie-Comeau.

Rés. 2026-115

### **3.2 Octroi de mandat — Accompagnement stratégique attractivité territoriale Manicouagan**

CONSIDÉRANT l'offre de services obtenue de la firme La Bande au coût de 28 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'un mandat d'une durée de six (6) mois lequel a pour objectif d'accompagner la MRC dans le déploiement de sa stratégie d'attractivité territoriale : *Manicouagan, Terre de visionnaires* ;

CONSIDÉRANT que l'offre de services inclut les coûts d'hébergement, mais exclut les frais de déplacement, lesquels sont évalués à un maximum de 2 500 \$ pour trois (3) déplacements.

Sur motion de monsieur Yves Tremblay, il est proposé et unanimement résolu que la MRC mandate la firme La Bande pour un mandat d'accompagnement visant le déploiement de la stratégie d'attractivité territoriale : *Manicouagan, Terre de visionnaires*, selon les modalités financières suivantes :

Honoraires et hébergement : 28 500 \$, taxes en sus

Frais de déplacement : Au coût réel

Que le directeur financier, monsieur Benoit St-Amand soit, et est autorisé à approprier la somme nécessaire à la réalisation de ce mandat à même le budget courant de la MRC.

Rés. 2026-116

### **3.3 Demande de dispense de paiement d'une assurance professionnelle**

CONSIDÉRANT que la directrice à l'aménagement et à l'urbanisme de la MRC, madame Nahyssa Rose Rabé Harou, est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et que cette dernière est à l'emploi exclusif de la MRC ;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 4 paragraphe 5 et 5 du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes*, une demande de dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance peut être adressée au secrétaire de l'Ordre lorsque l'employé.e est au service exclusif d'un organisme supramunicipal.

Sur motion de monsieur Michel Desbiens, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil de la MRC atteste qu'il se porte garant, prend fait et cause, et répond financièrement de toute faute commise par l'urbaniste, madame Nahyssa Rose Rabé Harou, dans l'exercice de sa profession.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions des journalistes :

Aucune question n'est posée.

Rés. 2026-117

#### **5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de madame Lise Arsénault, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 36.

---

GUILLAUME TREMBLAY  
PRÉFET

---

CATHERINE MARTEL  
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE  
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
ADJOINTE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

GUILLAUME TREMBLAY  
PRÉFET

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6**

---

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 23 AVRIL 2026 À 13 h 30  
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. AFFAIRES COURANTES**
  - 3.1** Octroi de mandat — Appel d'offres 2026-02 – Acquisition d'équipement pour le remplacement des aides visuelles à l'Aéroport de Baie-Comeau
  - 3.2** Octroi de mandat — Accompagnement stratégique attractivité territoriale Manicouagan
  - 3.3** Demande de dispense de paiement d'une assurance professionnelle
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**